

ARRETE MUNICIPAL N°2026-6**Interdiction de la circulation Route de Chacornac à hauteur des parcelles H 777 et 778**

Le Maire de la commune de Cayres,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivants, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I – 4ème partie – signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée et complétée ;

Vu la demande formulée par Monsieur Johanny DESSIMOND pour effectuer des travaux de démolition ;

Considérant que pour effectuer ces travaux et pour assurer la sécurité des intervenants il est nécessaire d'interdire provisoirement la circulation Route de Chacornac dans le bourg de Cayres à hauteur des parcelles H N°777 et 778 du mercredi 28 janvier au vendredi 6 février 2026.

ARRETE**Article 1^{er} : INTERDICTION DE LA CIRCULATION**

Du mercredi 28 janvier au vendredi 6 février 2026 de 7 heures à 18 heures la circulation sera interdite, route de Chacornac dans le bourg de Cayres, à hauteur des parcelles H N° 777 et 778 pour effectuer des travaux de démolition au bas de ces parcelles.

Une déviation sera mise en place par la rue Via calade.

Article 2 : SIGNALISATION

La signalisation correspondante et adéquate sera fournie, mise en place et maintenue par le demandeur pour la durée des travaux. Elle sera apposée à chaque extrémité du chantier. Des panneaux pour indiquer la déviation seront aussi mis en place

Article 3 : AUTORISATION

La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable. L'arrêté sera publié et affiché dans la commune de Cayres.

Article 4 : AMPLIATION ET PUBLICITE

Monsieur le Maire est chargé de l'application du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur Johanny DESSIMOND ;
- Service d'Incendie et de Secours ;
- La Gendarmerie de Costaros ;
- La Communauté de Communes du Pays de Cayres Pradelles (collecte ordures ménagères)

Fait à Cayres, le 26 janvier 2026

Le Maire,

Ludovic GIRE

